RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00525
Numéro SIREN : 749 843 090
Nom ou dénomination : Via-Energica France

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2015 sous le numéro de dépôt 298

VIA ENERGICA FRANCE

S.A.S. au capital de 193 510 €

Siège : 10 rue Charles Brunellière – Immeuble Sanitat
44100 NANTES

749 843 090 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le 12 JAN. 2015
sous le N° 298
RCS N° 12 B 525

ACTE UNANIME DES ASSOCIES DE LA SAS VIA ENERGICA FRANCE

EN DATE DU 19 DECEMBRE 2014

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

LES SOUSSIGNES :

La société CONTRIE DEVELOPPEMENT,
SARL au capital de 276 700 €,
dont le siège social est situé 102 rue de la Contrie 44100 NANTES
Immatriculée au RCS de nantes sous le numéro 753 111 004 et
représentée par Monsieur Jean-Charles CHAIGNE, en sa qualité de gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ainsi qu'il le déclare

La société ENERGIE PERSPECTIVE
SAS au capital de 2 500 000 €
Dont le siège social se situe 7 rue Mathurin Brissonneau 44100 Nantes
Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 499 398 253
Représentée par Monsieur Marc-Antoine CATHERINE, en sa qualité de directeur général, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ainsi qu'il le déclare

LOIRE BRETAGNE EXPANSION 8
Fonds d'Investissement de Proximité agréé par l'AMF sous le numéro FNS20110044

Représenté par SODERO GESTION, SAS au capital de 220 000 €, dont le siège social est 13 rue La Pérouse – 44000 NANTES, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 454 026 394, en sa qualité de société de Gestion, elle-même représentée par Mme Valérie ALLAIN - DVPCE

pr MAC
VA)

Après avoir exposé :

1° - Qu'aux termes d'un protocole d'accord sous conditions suspensives signé le 15 décembre 2014, la société CONTRIE DEVELOPPEMENT s'engage à céder la totalité des titres qu'elle détient au sein de la société VIA ENERGICA France à la société ENERGIE PERSPECTIVE et cette dernière s'engage à acquérir la totalité de ces titres.

2° - Que l'article 25 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives peuvent aussi s'exprimer dans un acte sous seing privé.

3° - Sont convenus de prendre les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- ***Nomination de la société PYM INVEST en qualité de nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ;***
- ***Pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités ;***

PREMIERE DECISION– NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

La collectivité des associés prend acte de la démission de la société CONTRIE DEVELOPPEMENT sans condition ni indemnité, qui prendra effet ce jour.

Il est ici précisé que la société CONTRIE DEVELOPPEMENT est dispensée du préavis prévu dans les statuts en cas de démission.

La collectivité des associés nomme, en qualité de Président, pour la remplacer :

La société PYM INVEST
SAS au capital de 396 000 €
Dont le siège social se situe 7 rue Mathurin Brissonneau CS 40405 – 44104 NANTES cédex 4
Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 538 728 312

Le Président est nommé pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Il dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

La rémunération de la société PYM INVEST en qualité de Président sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société PYM INVEST accepte les fonctions de président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

DEUXIEME DECISION – POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au Cabinet AVOXA NANTES, société d'Avocats, sis Immeuble Eurêka – 1 Mail du Front Populaire – 44200 NANTES à l'effet de procéder aux formalités liées aux décisions ci-dessus votées.

***

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal signé par tous les associés, pour servir et valoir ce que de droit et reproduit sur le registre d'assemblées de la société.

La société CONTRIE DEVELOPPEMENT
M. Jean-Charles CHAIGNE

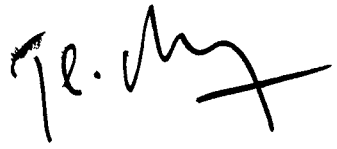

La société ENERGIE PERSPECTIVE
M. Marc-Antoine CATHERINE

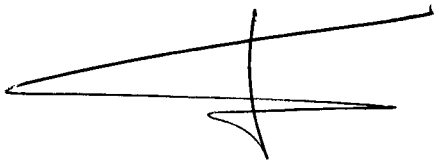

LOIRE BRETAGNE EXPANSION 8
La société SODERO GESTION
Représentée par Valérie ALLAIN-DUPIN

VA

La société PYM INVEST
M. Marc-Antoine CATHERINE
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

"Bon pour acceptation des fonctions de président"

